

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **PUIMICHEL**

Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

POS initial

Approuvé le : 31 Octobre 1983

Modification du : 2 Avril 1990

Modification du : 18 Juin 1993

Modifié le : 1^{er} Décembre 1995

Modifié le : 25 Juin 1999

Révision simplifiée du : 21 Décembre 2009

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 20 Août 2012

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 1^{er} Juillet 2013

Le Maire



François ESTRANGIN

EURECAT

Karine CAZETTES



Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

Sommaire

LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES.....	1
1. Les grands objectifs	1
2. Les objectifs opérationnels.....	2
3. Les objectifs chiffrés	5
LES ORIENTATIONS GENERALES.....	6
1. Les politiques	6
2. Les orientations thématiques.....	8
LA CARTOGRAPHIE.....	10

Les objectifs d'aménagement et de développement durables

1

Territoire de transition entre Alpes et Provence, suspendu entre les vallées de la Bléone, de la Durance et de l'Asse, jouissant d'un grand panorama et d'un paysage exceptionnel, Puimichel a su préserver son "intimité", son cachet et sa tranquillité à l'écart d'une urbanisation galopante.

La commune a fait preuve de dynamisme (logements sociaux, bistrot de pays, comité des fêtes actif,...). Cependant, elle est fragilisée par un éloignement relatif. De ce fait, l'avenir de Puimichel est en jeu et dépend essentiellement de la capacité de la commune à prendre en charge son développement.

Le développement de ses atouts et des ouvertures nouvelles sont à envisager, pour à la fois faire en sorte que les jeunes fortement attachés au pays puissent y rester et pour attirer une population nouvelle.

1. Les grands objectifs

A l'issue des réunions de travail de la commission municipale, trois objectifs principaux ont été retenus :

1. Conforter le dynamisme communal

- La commune, de par son éloignement relatif, a su conserver un certain dynamisme, que ce soit dans le domaine économique (bistrot de pays, épicerie, point poste, astronomie,...) ou culturel (comité des fêtes particulièrement actif). Afin d'éviter un essoufflement de ce dynamisme, il convient d'augmenter la population pour apporter de la jeunesse et du renouveau.

2. Valoriser les atouts de la commune

- Puimichel, de par sa géographie bénéficie d'une situation exceptionnelle (géographique, climatique,...). Elle a un certain nombre d'atouts peu ou pas encore exploités.

3. Protéger le cadre

- Le cadre dans lequel s'inscrit la commune est l'une des raisons fortes de son attractivité et se révèle être le socle sur lequel repose la qualité de vie qu'elle offre. Dans ce contexte, le soutien à une agriculture dynamique et la préservation de l'environnement naturel s'avèrent nécessaire de même que la sauvegarde du patrimoine bâti.

2. Les objectifs opérationnels

Chacun des grands objectifs se traduit en objectifs secondaires ou opérationnels.

1. Conforter le dynamisme communal

<i>Objectifs secondaires</i>	<i>Déclinaisons</i>	<i>Contraintes</i>
Maintenir une population jeune et dynamique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter la production de logements adaptés aux familles ▪ Encourager le logement locatif ou en réaliser ▪ Conforter commerces et services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eloignement ▪ Pas d'emploi sur place
Maintenir l'école et les enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'implantation de jeunes ménages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une population insuffisante, non renouvelée
Construire des logements (sociaux ou non)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter la production de logements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rétention foncière ▪ Le manque d'eau
Renforcer le village (plus de population)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la restauration des constructions ▪ Densifier ▪ Conforter commerces et services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une population insuffisante, non renouvelée
Conserver les commerces et les services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les conditions économiques ▪ Développer la population et la fréquentation touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eloignement ▪ Faible marché local
Faciliter le maintien des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logements adaptés ▪ Structure d'accueil légère 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eloignement

2. Valoriser les atouts de la commune

<i>Objectifs secondaires</i>	<i>Déclinaisons</i>	<i>Contraintes</i>
Garder l'esprit de village (pas de village dortoir, tissu associatif)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter la construction/ réhabilitation du village ▪ Veiller à la qualité des espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une population insuffisante, non assez renouvelée
Créer de l'emploi et des richesses (énergies renouvelables, astronomie,...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter le développement des atouts propres de la Commune (énergies renouvelables, astronomie, agriculture ... ▪ Garder une démarche de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eloignement
Favoriser la diversification agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les différents usages de la terre ▪ Faciliter les activités nouvelles et/ou à forte valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de place pour de nouvelles exploitations ▪ Difficulté de se diversifier
Développer l'hébergement touristique (tourisme doux)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'utilisation du patrimoine bâti ▪ Permettre des opérations nouvelles bien intégrées 	
Développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre un développement maîtrisé des énergies renouvelables connues ▪ S'adapter aux évolutions technologiques 	
Garantir la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forage, transport, distribution 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût et desserte des écarts

3. Protéger le cadre

<i>Objectifs secondaires</i>	<i>Déclinaisons</i>	<i>Contraintes</i>
Garder un cadre de vie agréable et équilibré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garder le dynamisme et la vie du village ▪ Garder vivants les écarts ▪ Protéger les espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une population insuffisante, non renouvelée
Valoriser le bâti (OPAH, abords,...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger et mettre en valeur le bâti ancien ▪ Maintenir la vie dans les écarts ▪ Encadrer les réalisations et leurs abords 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispersion
Maintenir l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conserver le foncier agricole ▪ Faciliter les différents usages de la terre ▪ Faciliter les activités nouvelles et/ou à forte valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'avenir incertain de l'agriculture
Maintenir la vie dans les écarts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre une évolution compatible avec les dessertes existantes ▪ Favoriser les dessertes financièrement tolérables 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des campagnes qui se dépeuplent
Valoriser les espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à la qualité des espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le manque d'espaces communs et aménagés favorisant le lien social

3. Les objectifs chiffrés

Objectif démographique à 15 / 20 ans : 350 personnes en 2025

(Rappel : 1990 : 203 hab, 1999 : 238 hab, 2007 : 254 hab)

Population permanente supplémentaire attendue : + 100 personnes

Logements

Nombre de résidences principales supplémentaires nécessaires : **+ 50 RP**

Nombre de résidences secondaires supplémentaires vraisemblables : **+ 20 RS**

Nombre de gîtes supplémentaires vraisemblables : **+ 5 RS**

Total de logements supplémentaires : **+ 75 logements**

- Dont dans le bâti existant : **+/- 25 logements**
- Dont sur des terrains non construits ou à densifier : **+ 50 logements**
 - Soit une superficie de terrains constructibles de : **+/- 4 à 5 ha**
Y compris l'hébergement collectif (50 équivalents-habitants)

Incidence sur les réseaux

Population en pointe attendue :

350 RP + (392+80) RS + (75+40+20+50) touristes = 1.007 personnes

Ressource actuelle en eau potable : **Projet en cours de réalisation**

Capacité d'assainissement : **STEP pour le Village (400 EH)**

Electricité : Pas de problème

Détail de la capacité d'accueil touristique actuelle:

- 1 hôtellerie de plein air : 75 lits
 - 7 meublés : 40 personnes
 - 98 résidences secondaires : 392 personnes
- ⇒ Total : 507 personnes

Les orientations générales

2

1. Les politiques

- Renforcer le village
- Maintenir les écarts
- Consacrer les espaces incultes aux énergies renouvelables dans le respect des paysages

- Sécuriser la ressource en eau
- Améliorer les accès à la commune
- Créer / assurer la desserte en eau potable des écarts
- Renforcer le stationnement au village

- Travailler par opérations d'aménagement
- Valoriser les espaces publics et les liaisons
- Renforcer le village comme coeur de la commune
- Veiller à la qualité architecturale
- Optimiser les infrastructures existantes
- Reconquérir les "dents creuses"

- Éviter le surpâturage
- Interdire les usages non respectueux des espaces naturels (sports mécaniques,...)

- Éviter les conflits entre les agriculteurs et les urbains
- Limiter la consommation des espaces agricoles par une urbanisation regroupée
- Conserver l'usage agricole des terres

- Faciliter le pâturage
- Renforcer la protection contre l'incendie
- Protéger les arbres remarquables

- Protéger les haies, ripisylves



Politiques d'aménagement	<ul style="list-style-type: none">• Zonage• Règlement• Politique foncière• Orientations d'Aménagement et de Programmation
Politiques d'équipement	<ul style="list-style-type: none">• Zonage• Emplacements Réservés
Politiques d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Zonage• Règlement• Emplacements Réservés• Orientations d'Aménagement et de Programmation
Politiques de protection des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none">• Convention entre la commune et les éleveurs privés (friches / parcours)• Politique communale
Politiques de protection des espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none">• Règlement• Zonage• Sous-zonage agricole• Zone Agricole Protégée (ZAP)• Loi Montagne
Politiques de protection des espaces forestiers	<ul style="list-style-type: none">• Zonage• Espaces Boisés Classés (EBC)• Recensements d'arbres remarquables• L 123-1-5-7° du CU (protection paysagère et patrimoniale)
Politiques de préservation et remise en bon état des continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none">• Zonage• Règlement• Espaces Boisés Classés (EBC)• L 123-1-5-7° du CU (protection paysagère et patrimoniale)

2. Les orientations thématiques

- Favoriser l'habitat familial
- Favoriser la mixité sociale (réhabilitation, opérations d'aménagement) en particulier dans les opérations communales
- Rechercher des solutions pour le maintien des personnes âgées



- Accompagner les politiques intercommunales
- Favoriser le covoiturage



- Accompagner les politiques intercommunales
- Diffuser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC : Internet haut débit, téléphone mobile) sur tout le territoire



- Maintenir l'existant



- Développer les activités prioritairement en lien avec les richesses communales (agriculture, astronomie, tourisme doux,...)



- Développer les activités de loisirs (randonnées cyclistes, équestres, pédestres, acrobatiche,...) et culturelles
- Faciliter les synergies



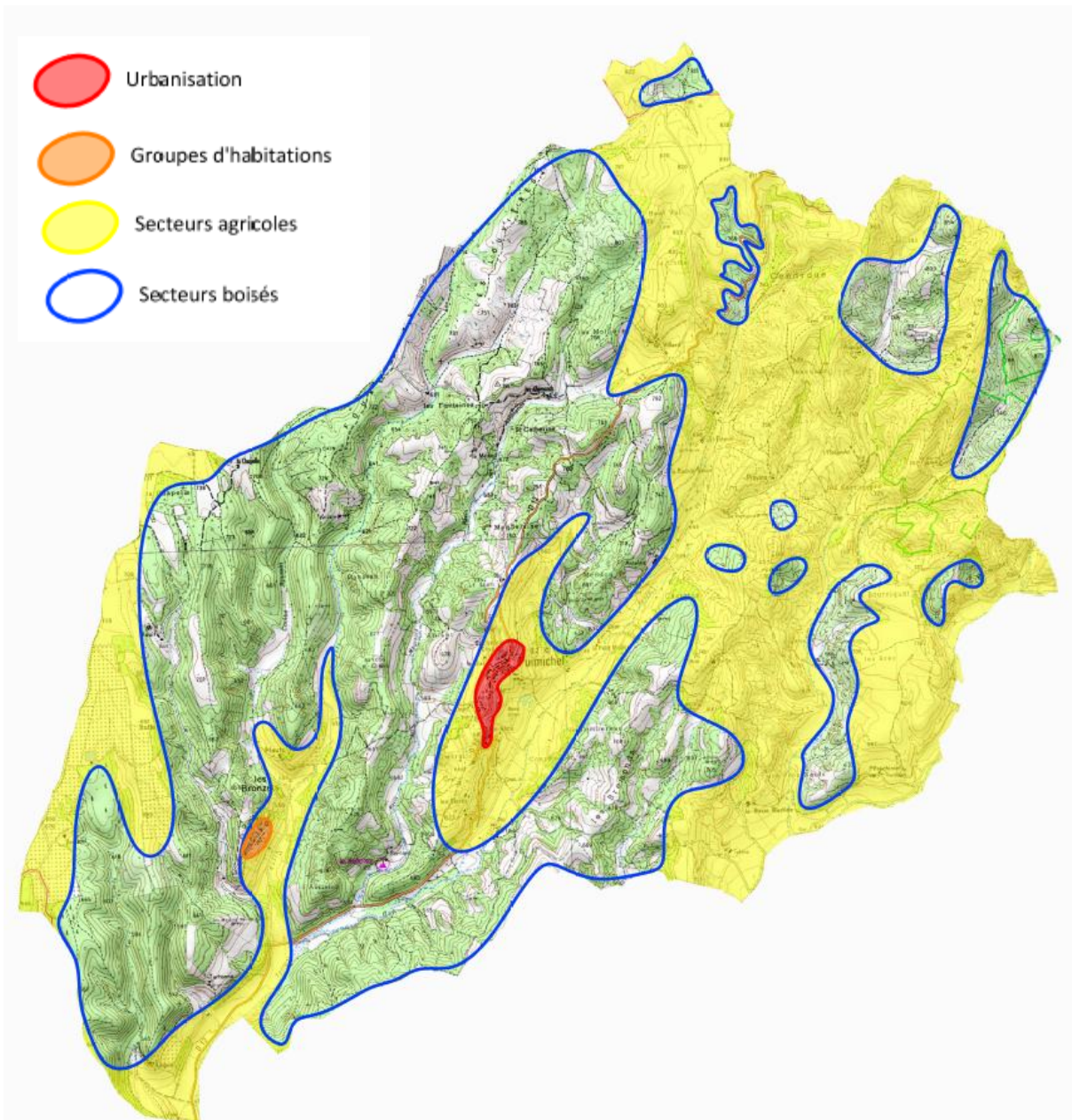
- Construire en continuité autour du village
- Ne pas dépasser une surface moyenne de 800 m² par logement



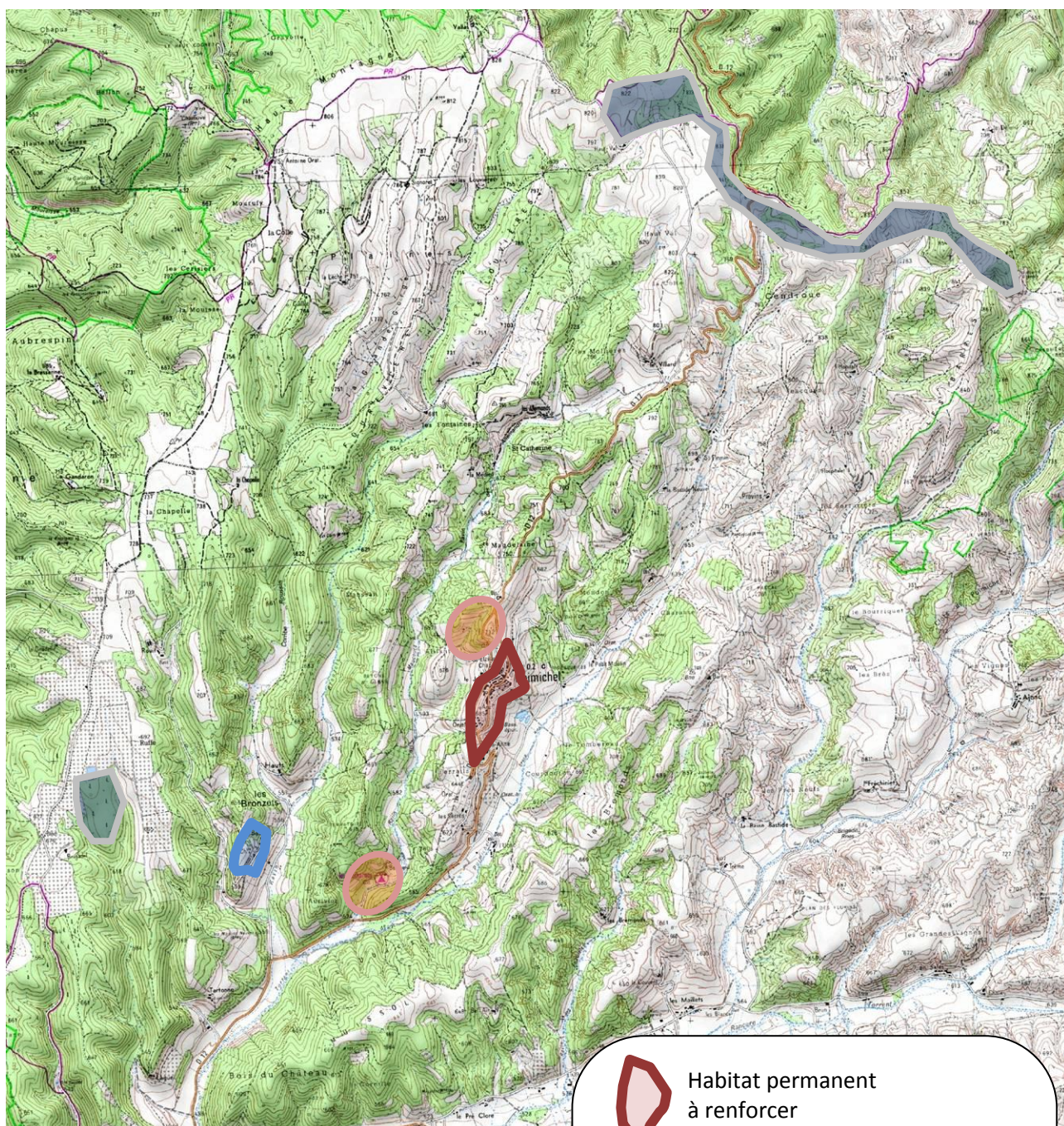
L'habitat	<ul style="list-style-type: none">•Zonage•Règlement•Servitude pour mixité sociale (art. L 123-1-5 du CU)•Orientations d'Aménagement et de Programmation
Les transports et déplacements	<ul style="list-style-type: none">•Echelle intercommunale : communauté d'agglomération en 2013•Emplacements Réservés
Le développement des communications numériques	<ul style="list-style-type: none">•Echelle intercommunale•Echelle supracommunale
L'équipement commercial	<ul style="list-style-type: none">•DPU commercial•Règlement
Le développement économique	<ul style="list-style-type: none">•Zonage•Règlement•Emplacements Réservés
Le développement des loisirs	<ul style="list-style-type: none">•Zonage•Emplacements Réservés•Echelle intercommunale
La modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain	<ul style="list-style-type: none">•Zonage•Règlement•Opération d'aménagement d'ensemble•Majoration des taxes sur le foncier non bâti





La cartographie

Organisation du territoire de PUIMICHEL



Projet de développement de la commune de PUIMICHEL



-  Habitat permanent à renforcer
-  Habitat permanent à compléter
-  Tourisme, à conforter
-  Energies renouvelables à développer